



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 17 Février 2026

Date de la convocation : 11 février 2026

Date d'affichage : 11 février 2026

L'an 2026 le mardi 17 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - M. CARDON Olivier - Mme CAZAUX Christine - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) avant donné procuration : - Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine - Mme LUTZ Véronique - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : Mme Geneviève RUCKEBUSCH

Nombre de membres du Conseil municipal : 25

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 19

Délibération n° 2026 – 02

Objet : Approbation de la charte de développement des séjours enfants avec la CAF 62 pour la période 2026-2027

Considérant que la commune propose aux jeunes un centre de vacances sur les périodes d'été 2026 et 2027 et que ces projets de séjour vacances entrent dans le cadre d'un projet global avec les jeunes de la commune ;

Considérant que les jeunes sont amenés à s'inscrire dans la démarche depuis le mois de novembre n-1 en venant travailler avec le référent jeunesse sur l'organisation du séjour les mercredis et samedis après-midi dans le cadre de la Maison des jeunes ;

SLO

Considérant que les objectifs sont :

- permettre aux jeunes de 12-17 ans de vivre pleinement un temps de vacances ;
- développer l'autonomie des jeunes 12-17 ans par l'intermédiaire d'un projet global d'octobre à juillet suivant.
- développer la capacité des jeunes de 12 à 17 ans à vivre en collectivité ;
- développer chez les jeunes de 12 à 17 ans le sentiment d'appartenance à un groupe, un collectif, la collectivité.

Considérant que les résultats attendus sont :

- Une implication des jeunes dans la durée : 9 mois entre le début de la mise en place des actions d'autofinancements et le départ en vacances ;
- Une sensibilisation à la contrepartie et au travail pour ne pas se positionner dans le loisir de consommation ;
- Devenir plus autonome et améliorer la confiance en soi ;
- Une meilleure image des jeunes dans la commune ;

Considérant que ce projet est mis en place en partenariat avec la CAF dans le cadre du dispositif « CHARTA » une subvention à la clé établie selon le nombre de jeunes inscrits dans la limite de 15 ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve le principe sur l'organisation de ce séjour selon les modalités exposées pour un effectif de 15 jeunes ;
- 2) autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention à venir proposée par la CAF de développement de séjours enfants ainsi que tout document relatif à celle-ci ;
- 3) indique que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif des exercices 2026 et 2027 ;

A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

